



Succession concernant un majeur sous tutelle

Par **decastar**, le **30/10/2015** à **15:20**

j ai fait un peu le tour sur le net cncernant la succession d un majeur sous tutelles dont le pere est deceder et j ai lu que pour l actif net il n y a pas besoin de l autorisation du juge des tutelles pour debloquer sa part. quelqu un peut il me le confirmer. d avance merci